

SAGE Dordogne Amont **Commission Locale de l'Eau**

Délibération séance

18 septembre 2014 à Beaulieu-sur-Dordogne

Etaients présents (39 membres) :

Collège des collectivités (18 membres présents)

- M. Jacques DESCARGUES**, Président de la CLE du SAGE Dordogne amont, Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze, conseiller général du canton de Beaulieu-sur-Dordogne
M. Jean-Pierre ASTRUC, Maire de Velzic
M. Michel FABRE, Maire de Besse
M. Marc MAISONNEUVE, Maire de Bassignac
M. Hubert ARRESTIER, Maire de Monceaux-sur-Dordogne
M. Jean-Marc CROIZET, Adjoint au maire de Servières-le-Château
M. Jean VALADE, Maire de Ligniac
M. Hugues DU PRADEL, Maire de Vayrac
M. Bernard LACARRIERE, Maire de Thémines
M. Sébastien GOUTTEBEL, Maire de Murol
M. Joël PICARD, Maire de Labessette
M. Daniel CHEVALEYRE, Conseiller général du Cantal
M. Francis DUTARD, Conseiller général de la Dordogne
M. Christian DELRIEU, Conseiller général du Lot
M. François MARION, Conseiller général du Puy-de-Dôme
M. Gilles BATTUT, Conseiller général du Puy-de-Dôme
M. Jean-Claude COUSTOU, Membre du comité syndical du PNR des Causses du Quercy
M. Bernard POUYAUD, Membre du comité syndical du PNR de Millevaches en Limousin

Collège des usagers (12 membres présents)

- M. Pascal COSTE**, représentant la chambre régionale d'agriculture du Limousin
M. Jean-Jacques GAUBERT, représentant la chambre régionale d'agriculture de Midi-Pyrénées
M. Henri FLAMARY, représentant la chambre départementale de commerce et d'industrie de la Corrèze
M. Didier BRANCA, représentant le centre régional de la propriété forestière du Limousin
Mme Michèle MADEBENE, représentant l'association régionale des amis des moulins d'Auvergne
M. Marc GEORGER, Président de la fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques du Cantal
M. Jean-Claude PRIOLET, Président de la fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques de la Corrèze
M. Daniel SOULARUE, représentant Limousin Nature Environnement
M. Dominique MASSICOT, représentant le comité régional de canoë kayak du Limousin
M. Jean-Michel OLIVETTO, représentant l'union française de l'électricité
M. François PIGEON, représentant électricité autonome française
M. Bernard LAVIOLETTE, représentant électricité de France (EDF) Energies Nouvelles

Collège de l'Etat (9 membres présents)

- M. Stéphane LAC**, représentant le Préfet coordonnateur du SAGE Dordogne amont - Préfet de la Corrèze
Mme Elisabeth JEAN, représentant le Préfet de la région Midi-Pyrénées
M. Christophe MOREL, représentant le Directeur de la Direction Départemental des Territoires du Cantal
Mme Sylvie DESRIER, représentant le Directeur de la Direction Départemental des Territoires de la Creuse
M. Philippe FAUCHET, représentant le Directeur de la Direction Départemental des Territoires de la Dordogne
M. Philippe BONNET, représentant le Directeur de la Direction Départemental des Territoires du Lot
Mme Nathalie PRADET-DEREDEMPT, représentant le Directeur de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Limousin
Mme Mylène MALBRUNOT, représentant le Directeur de la Délégation Interrégionale Auvergne Limousin de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

M. Benoit WIBAUX, représentant l'agence de l'eau Adour Garonne

Pouvoirs (17 mandats) :

Collège des collectivités (10 mandats)

M. Guy LACAM, Maire de Ydes donne mandat à Jean-Pierre ASTRUC

M. Germinal PEIRO, Administrateur d'EPIDOR donne mandat à Gilles BATTUT

M. Albert SALLE, Conseiller général du Lot donne mandat à Christian DELRIEU

Mme Nathalie DELCOUDERC-JUILLARD, Conseillère régionale du Limousin donne mandat à Jacques DESCARGUES

M. Philippe GREZIS, Adjoint au maire de Beynac-et-Cazenac donne mandat à Sébastien GOUTTEBEL

M. Guy GATIGNOL, Membre du comité syndical du PNR des Volcans d'Auvergne donne mandat à François MARION

M. Serge GUILLAUME, Maire de Soursac donne mandat à Jean VALADE

M. Guy FLOIRAC, Maire de Creysse donne mandat à Hugues DU PRADEL

M. Christian BOUCHARDY, Conseiller régional d'Auvergne donne mandat à Marc MAISONNEUVE

M. René ROULLAND, Conseiller général de la Creuse donne mandat à Daniel CHEVALEYRE

Collège des usagers (5 mandats)

M. Eric SOURBE, représentant la chambre régionale d'agriculture d'Aquitaine donne mandat à Pascal COSTE

M. Pierre BALADUC, représentant la chambre régionale d'agriculture d'Auvergne donne mandat à Jean-Jacques GAUBERT

Mme Yasmina LOISEAU, représentant la chambre départementale de commerce et d'industrie du Lot donne mandat à Henri FLAMARY

M. Marc SAUMUREAU, Président de la fédération de la région Auvergne pour la Nature et l'Environnement donne mandat à Daniel SOULARUE

M. Jean-Marc BRUT, représentant la chambre d'agriculture de la Dordogne représentant de l'organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole du sous-bassin de la Dordogne donne mandat à Bernard LAVIOLETTE

Collège de l'Etat (2 mandats)

M. le représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne donne mandat au représentant de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Limousin

M. le représentant de la Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme donne mandat au représentant de la Direction Départementale des Territoires du Cantal

Etaient excusés :

Collège des collectivités :

M. Michel CABANES, Maire d'Arnac

M. Bernard REYNAL, Maire d'Astaillac

M. Jacques LONGCHAMBON, Maire de Crocq

M. Rémi JALES, Maire de Cénac-et-Saint Julien

Mme Magali SOURNAC-LIVENAIS, Maire de Saint Sozy

Mme Catherine MARTINEZ, Maire de Tauriac

M. Guy DELTEIL, Conseiller général du Cantal

M. Robert PENALVA, Conseiller général de la Corrèze

M. Jean-Fred DROIN, Conseiller général de la Dordogne

M. Benoit SECRESTAT, Conseiller régional d'Aquitaine

Mme Catherine MARLAS, Conseillère régionale de Midi-Pyrénées

Collège des usagers :

M. le Président de l'union régionale pour la valorisation des étangs du Limousin ou son représentant

M. le Président de la fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques du Lot ou son représentant

M. le Président du conservatoire régional des espaces naturels de Midi-Pyrénées ou son représentant

M. le Président de l'UFC que Choisir du département de la Corrèze ou son représentant

M. le Président de la fédération nationale professionnelle des loueurs de canoës kayaks ou son représentant

M. le Président du comité régional du tourisme du Limousin ou son représentant
M. le Président de l'association interdépartementale des pêcheurs professionnels en eau douce du bassin de la Garonne ou son représentant

Collège de l'Etat :

M. le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale du Limousin ou son représentant

Assistaient également à la réunion

Mme Martine GRAMMONT, Conseil Général de la Dordogne
Mme Karine VEYSSIERE, Conseil Général de la Corrèze
M. Eric LAVIE, Conseil Régional Aquitaine
Mme Joelle VERBIGUIE, 1^{ère} adjointe au maire de Soursac
M. Bernard MAS, EDF
Mme Séverine ECUVILLON, Direction Départementale des Territoires de la Corrèze
Mme Magali TEYSSANDIER, Direction Départementale des Territoires de la Corrèze
Mme Adeline COUTURIER, EPIDOR
M. Guillaume LALOGUE, EPIDOR
Mme Cindy GRANDJEAN, EPIDOR
M. Roland THIELEKE, EPIDOR
Mme Sylvie HURISSE, EPIDOR
M. Frédéric MOINOT, EPIDOR

Le quorum étant atteint pour les collèges des collectivités territoriales et de leurs groupements, et des établissements publics locaux et pour le collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées, M. Jacques DESCARGUES, Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Dordogne amont fait procéder au vote des membres du bureau de la CLE. Chaque collège élit ses représentants. Le représentant du Préfet de la Corrèze désigne les représentants de l'Etat au bureau de la CLE.

Délibération n°5 du 18 septembre 2014

VU l'article 4 des règles de fonctionnement de la CLE du SAGE Dordogne amont,
VU l'élection du Président et des quatre vice-présidents de la CLE,

Le collège des collectivités territoriales et de leurs groupements, et des établissements publics locaux de la Commission Locale de l'Eau

ELIT à l'unanimité :

- **Monsieur Hugues DU PRADEL**, Maire de Vayrac (46) ;
- **Monsieur Joël PICARD**, Maire de Labessette (63) ;
- **Monsieur Hubert ARRESTIER**, Maire de Monceaux-sur-Dordogne (19) ;
- **Monsieur Christian BOUCHARDY**, Vice-président du conseil régional d'Auvergne ;
- **Monsieur Bernard POUYAUD**, Membre du comité syndical du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin,

pour représenter avec le Président de la CLE :

- **Monsieur Jacques DESCARGUES**, Vice-président du Conseil Général de la Corrèze,

et les quatre vice-présidents de la CLE :

- **Monsieur Gilles BATTUT**, Vice-président du Conseil Général du Puy-de-Dôme ;
- **Monsieur Michel FABRE**, Maire de Besse (15) ;

- **Monsieur Christian DELRIEU**, Conseiller général du Lot ;
- **Monsieur Francis DUTARD**, Vice-président du Conseil Général de la Dordogne

le collège des collectivités territoriales et de leurs groupements, et des établissements publics locaux au sein du bureau de la CLE.

Le collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées de la Commission Locale de l'Eau

ELIT à l'unanimité :

- **Le président de la chambre régionale d'agriculture du Limousin ou son représentant ;**
- **Le président de la chambre départementale d'agriculture de la Dordogne, organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole du sous-bassin Dordogne, ou son représentant ;**
- **Le président de la fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique de la Corrèze ou son représentant ;**
- **Le président du comité régional de canoë-kayak du Limousin ou son représentant ;**
- **Le président de Limousin Nature Environnement ou son représentant ;**
- **Le président d'électricité de France (EDF) Energies Nouvelles ou son représentant,**

pour représenter le collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées au sein du bureau de la CLE.

Le représentant du Préfet de la Corrèze, responsable de l'élaboration et du suivi du SAGE Dordogne amont

DESIGNE :

- **Monsieur le Préfet de la Corrèze, responsable de l'élaboration et du suivi du SAGE Dordogne amont ou son représentant ;**
- **Monsieur le directeur de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Limousin ou son représentant ;**
- **Monsieur le directeur de la délégation interrégionale Auvergne Limousin de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques ou son représentant ;**
- **Monsieur le directeur de l'agence de l'eau Adour-Garonne ou son représentant,**

pour représenter le collège de l'Etat et de ses établissements publics au sein du bureau de la CLE.

Le Président de la CLE



Jacques DESCARGUES

Vice-président du Conseil Général de la Corrèze
Conseiller général du canton de Beaulieu-sur-Dordogne